



Problème d'ordures menagères

Par **nocefa**, le **26/06/2008 à 15:28**

Un gardien de residence a t'il le droit de "visiter" les sacs poubelles que les locataires déposent a l'endroit prévu a cet effet, en l'occurrence il s'agit de containers dans lesquels sont mis des sacs plastiques fermés ?

Cela lui donne t'il le droit, ensuite, de faire des remarques aux personnes ?

En collectivité, un gardien peut t'il refuser d'acheminer les poubelles jusqu'à l'endroit d'enlèvement, contraignant, par ce comportement, certaines personnes âgées, à demander une aide extérieure pour déposer leurs ordures ménagères directement à la déchetterie ?

merci de l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête

Par **sache**, le **26/06/2008 à 16:49**

Bonjour,

Il est autorisé, en France, de fouiller les poubelles afin d'acquérir des biens.

TOUT DECHET, en matière juridique, est considéré RES NULLIUS : **il n'appartient à personne**, et le premier à s'en emparer en devient propriétaire.

Mais ce que fait votre gardien en faisant par la suite des remarques n'est vraiment pas de très bon gout, il faudra le lui faire remarquer !

Certains objets encombrants sont effectivement destinés à la déchetterie, ils n'ont rien à faire dans des poubelles à usages domestiques. Ce que vous écrivez à ce sujet n'est pas très clair. Le gardien refuse t'il d'acheminer les poubelles parce qu'elles contiennent des objets encombrants plus destinés à la déchetterie ou refuse t'il tout simplement l'acheminement des sacs poubelles jusqu'aux containers prévus pour cela ?

A vous lire... attendez aussi d'autres réponses!

Par **nocefa**, le **27/06/2008** à **09:31**

merci pour les éclaircissements .